

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de réeducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1270

Société : RAM

4-2675

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HASNAAWI Amri OMAR

Date de naissance : 15/04/50

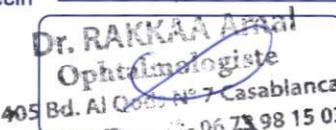
Adresse :

Tél. : 0661 189874

Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



**MUPRAS**  
RECEPTION

Date de consultation : 08/09/2020

Nom et prénom du malade : Hasnaoui Amri

Age : 65 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Maladie

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 16 SEP. 2020

Signature de l'adhérent(e) :

Hasnaoui Amri

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
2020 CS			300,00	Dr. RAKKAK Ophthalmologist 405 Bd. Al Qods - Casablanca Tél: 05 22 51 00 66 / 06 73 98 15 03
Neos				

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DR. RAKKAK Centre dentaire Dr. RAKKAK - Casablanca RDC N° 5 Tél: 05 22 59 07 69	01/09/2020	357,00

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	D 00000000 00000000	MONTANTS DES SOINS
	B 00000000 35533411			DATE DU DEVIS
		(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Le 08-09-2020

Je RA je Hosseini

110,00 MR



① floroxine Bleu 0,06% 1 fl x 4 fl => 03 mois

100,00 MR

② Hydramed night gel ocre ✓



STE PHARM  
Centre commercial  
RDC N° 9 - B10  
Tel: 05 29 47 99

130,00 flapp le soin => 03 mois



③ Rle farettes Soin

Un soin / J le po

jeudi 10/09

Dr. RAKKAA Arafat  
Ophthalmologist  
405 ed Al Qods N° 7 Casablanca  
Tél: 05 22 52 7-0673 98 15 03

150,00

Docteur A  
Ophtha

PPC 138,00 DH

2021/10

190406

اك

يرن

HydraMed night

PPC 109,00 DH

جراحة  
فوق العين  
نخاع العين

كيسة الوعائي

البز - العدسات اللاصقة

- Diplôme Contactolog.
- Diplôme Chirurgie Réfractive et de Pnacoémulsification Université de Besançon
- Diplôme Oeil et Médecine Interne Université Pierre et Marie Curie - Paris
- Diplôme Imagerie et Pathologie Rétinienne Hôpital Lariboisière - paris
- Diplôme OCT en Ophtalmologie à l'université de Bordeaux

Casablanca, Le

08.09.20

Hasmaoui Raja

Lunettes pour VP

Ocul = + 2,5

Dr. RAKKAA Amal  
Ophtalmologiste  
405 Bd. Al Qods N° 7 Casablanca  
Tél: 05 22 56 77 - 06 73 98 15 03

شارع القدس - جزء السكن الآليق - عمارة 405 الطابق الأول الرقم 7 - الدار البيضاء

Boulevard Al Qods , Lot. Assakane Alanik «Résidence ASSAFA» Immeuble 405 , 1er étage N° 7 - Casablanca  
Tél : 06 73 98 15 03 / 05 22 52 66 77  
الهاتف :

FORAVISION  
PPC:110,00  
UtAV | Lot  
05/22  
pl  
01  
S1  
C1  
S  
ar  
di  
pl  
le